

## INFOS EN BREF Nº 43

Avril 2017

"Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, est un principe essentiel de la démocratie locale"

Art L 2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'ordre du jour de ce numéro de printemps figurent les points suivants :

- 1. Les résultats des comptes administratifs 2016,
- 2. Les taux d'imposition 2017,
- 3. Les budgets primitifs 2017,
- 4. Les travaux de réfection de la toiture de la mairie,
- 5. L'appel d'offres relatif à la seconde tranche des travaux de voirie communale intra-muros,
- 6. L'embauche d'un agent d'entretien,
- 7. La cérémonie du 08 mai,
- 8. Les missions d'Enedis (ex ERDF),
- 9. La délivrance des Cartes Nationales d'Identité,
- 10. La vérification annuelle des points d'eau communaux,
- 11. Les pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires.

1 – Le 11 avril 2017, le conseil municipal s'est déterminé sur les résultats du budget général et des budgets annexes eaux et assainissement 2016.

## Au titre du budget principal :

La section de fonctionnement dégage un excédent de 60 373 € lequel abondera les recettes de fonctionnement 2017.

La section d'investissement, quant à elle, se conclue par un excédent de 237 977 € également reporté sur l'exercice 2017, constituant pour partie, l'autofinancement consacré à la réfection de la voirie (seconde tranche).

## Au titre du budget annexe du service des eaux :

dépenses de fonctionnement : excédent de 4 703 € dépenses d'investissement : excédent de 11 385 €.

## Au titre du budget annexe du service de l'assainissement :

dépenses de fonctionnement : excédent de 10739 € Excédent reporté 280 € dépenses d'investissement : déficit de 10459 €

Les résultats de ces deux budgets annexes font l'objet d'un report sur les budgets correspondants 2017. Les résultats de ces trois budgets ont été unanimement approuvés par le conseil municipal.

- 2 Les taux d'imposition, <u>au niveau communal</u>, ne subiront pas d'augmentation en 2017, toutefois la nouvelle communauté de communes (3CVT) se substitue à l'ensemble des communes membres (dont évidemment Chichée) pour la gestion et la perception du produit de la fiscalité professionnelle, constituée notamment par la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et pour partie pour la taxe d'habitation. En clair, ces cotisations seront perçues directement par la Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs (3CVT) qui les reversera à la commune afin de maintenir les produits des taxes locales.
- 3 Les budgets primitifs 2017 adoptent la physionomie suivante :

<u>Budget principal</u>: les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 446 166 €, les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent, également, à hauteur de 469 467 € soit un total budgété de 915 633 €.

Budget annexe du service des eaux :

Section de fonctionnement : 40 353 € \_\_\_\_\_ Total : 59 071 € Section d'investissement : 18 718 €

Budget annexe du service de l'assainissement :

Section de fonctionnement : 30 792 € \_\_\_\_\_ Total : 45 765 € Section d'investissement : 14 973 €

Ces deux budgets annexes sont, à l'instar du budget général, équilibrés tant en dépenses qu'en recettes et les 3 budgets approuvés à l'unanimité par les membres du conseil.

- 4 Le marché à procédure adapté afférent à la réfection intégrale du toit de la mairie a été attribué à la SARL Vaucouleur, entreprise la moins-disante, pour un montant de 61 300 € TTC et ce, à l'unanimité des membres du conseil réunis le 11 avril 2017. Pour information, 5 entreprises ont répondu à l'appel d'offres dans les délais impartis. Les travaux débuteront au cours de la première quinzaine de mai 2017.
- 5 Le second appel d'offres dans le cadre des modalités d'un marché à procédure adapté (MAPA) s'est clos le vendredi 21 avril 2017 à 12 heures. Deux dossiers ont été déposés dans les délais requis, sachant que la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 24 avril 2017 afin de désigner l'entreprise retenue ; toutefois, le maire, comme stipulé dans l'appel d'offres, négocie actuellement les conditions de ce marché, notamment financières, avec les contractants.
- 6 Le titulaire du poste d'employé communal est actuellement en disponibilité pour convenances personnelles jusqu'au 31 juillet 2018, sachant que Monsieur Jacky BONAN l'actuel agent d'entretien remplaçant fait valoir ses droits à la retraite à compter du 02 mai 2017, la commune a procédé à l'embauche de Monsieur Bruno PAKURA et ce pour une durée contractuelle d'un an (par 2 fois 6 mois renouvelable). Nous vous demandons de bien vouloir lui réserver le meilleur accueil.
- 7 La municipalité vous invite à venir très nombreux à la cérémonie du 08 mai afin d'honorer la victoire des alliés. Le rendez-vous est fixé à 11 heures place de la Mairie pour se rendre en cortège et déposer une gerbe devant le Monuments aux Morts. A l'issue de cette célébration, le traditionnel vin d'honneur sera servi à la salle polyvalente du pâtis.
- 8 ENEDIS (ex ERDF) nous prie de communiquer les numéros de téléphone suivants :

- Dépannage tout public ou urgence sécurité : 09 72 67 50 XX\* (\*n° du département),
- Pour un nouveau branchement, un déplacement de compteur, de lignes : 09 69 32 18 51, ou sur le portail raccordement www.enedis.fr,
- Pour toute question concernant une demande de travaux ou une demande d'intervention de commencement de travaux (DICT) en attente : 03 80 78 45 11.
- 9 Depuis fin mars 2017, la demande de Carte Nationale d'Identité (CNI) est obligatoirement déposée auprès de l'une des 14 communes du département de l'Yonne (dont Chablis) équipées d'un dispositif de recueil. Toutefois la commune de Chichée continuera à fournir les documents CERFA et précisera la nature des documents nécessaires à l'instauration du titre sollicité.
- 10 Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Yonne (SDIS) nous informe que le samedi 13 mai 2017 à 10 heures, une équipe vérifiera les points d'eau communaux. Ainsi, d'éventuelles perturbations pourraient survenir sur le réseau pendant la durée de cette vérification qui ne devrait pas excéder 2 heures.
- 11 Le Préfet de l'Yonne vient de solliciter les communes afin qu'elles sensibilisent les professionnels des secteurs agricole, viticole, arboricole sur les risques sanitaires liés aux épandages à proximité des habitations et des établissements recevant du public, notamment du public sensible et vulnérable (enfants, personnes âgées). A cet effet, vous trouverez annexé à cet "Infos en Bref" un document intitulé "les bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires", signé, outre l'Etat, par les associations représentatives des élus, la chambre d'agriculture, les coopératives départementales influentes et la confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB).

Les Adjoints, Les Conseillers Municipaux.